

CR-2021-0066

Convocation envoyée individuellement à tous les conseillers municipaux le 24 août 2021.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Richard SENEGAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM SENEGAS Richard, GREGOIRE Valery, GIRARD Alain, Mme LAPORTE Delphine, MOLLION Gaël, REDJDAL Loïc, BARNAULT Pascal, PETIT Caroline, VACHER Claire.

ABSENT : MM BOYER Florent et BABIN Sébastien

Le conseil a choisi pour secrétaire Loïc Redjdal

Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 29 juin 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-23 et R 2121-9, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 juin 2021 transmis à l'ensemble des membres est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si on peut rajouter à l'ordre du jour le projet d'aménagement d'un chemin d'accès au Canal d'Orléans, la création d'une commission et versement d'une subvention destinée à la création d'une association d'organisations festives.

D-507-2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2021-01 *Reçu en Préfecture le 10/09/2021*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a dû prendre une décision budgétaire afin de pouvoir alimenter un compte non crédité.

Il demande de régulariser la modification suivante :

Intitulés	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montants	Compte	Opé.	Montants
Fonctionnement						
Dépenses imprévues	22		-1 941.00			
Créances admises en non valeurs				6541		+1 941.00
Contributions directes	73111		-4 464.00			
Mandats annulés sur exercice antérieur				773		+4 464.00
Aides	658822		-1000.00			
Subventions diverses				6574		+1000.00
Investissement						
Plantations	2121		-1 500.00			
Autres agencements	2128		-2 000.00			
Autres immobilisation corporelles	2188		-3 380.00			
Constructions				2313		+6 880.00
Subvention Département	1323		-10 000.00			

Installations de voirie				2152		+5 000.00
Installations générales				2135		+5 000.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification budgétaire.

**D-507-2021 BIS – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DECISION MODIFICATIVE SUITE
ERREUR DE PLUME** *Reçu en Préfecture le 17/09/2021*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a dû prendre une décision budgétaire afin de pouvoir alimenter un compte non crédité.

Il demande de régulariser la modification suivante :

Intitulés	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montants	Compte	Opé.	Montants
Fonctionnement						
Dépenses imprévues	22		-1 941.00			
Créances admises en non valeurs				6541		+1 941.00
Contributions directes	73111		-4 464.00			
Mandats annulés sur exercice antérieur				773		+4 464.00
Aides	658822		-1000.00			
Subventions diverses				6574		+1000.00
Investissement						
Plantations	2121		-1 500.00			
Autres agencements	2128		-2 000.00			
Autres immobilisation corporelles	2188		-3 380.00			
Constructions				2313		+6 880.00
Subvention Département	1323		10 000.00			
Installations de voirie				2152		+5 000.00
Installations générales				2135		+5 000.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification budgétaire.

D-508-2021- VALIDATION DE LA COMMISSION TRAVAUX POUR DEMANDE DE SUBVENTION
Reçu en Préfecture le 10/09/2021

Suite à la réunion de la commission travaux qui a eu lieu le mardi 24 août, il a été décidé d'effectuer les travaux de réfection ponctuelle des trottoirs autour des avaloirs et des regards Route de Lorris et Route du Clos des Champs.

La société VAUVELLE a proposé deux devis :

- Devis Route de Lorris d'un montant de 1 920.00 € H.T.
 - Devis Route du Clos des Champs d'un montant de 1 600.00 € H.T.
- Soit un montant total H.T de 3 520.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide à l'unanimité d'effectuer ces travaux
- et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret

La commission travaux a aussi statuée sur l'achat d'un abri à vélos.

Deux devis sont proposés :

- DECLIC pour un montant de 2 966.00 € H.T.
- JPP DIRECT pour un montant de 1 498.63 € H.T.

Le devis retenu par la commission travaux est celui de chez DECLIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide à l'unanimité d'effectuer cet achat
- et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret

D-509-2021- DESIGNATION DE L'AGENT RECENSEUR *Reçu en Préfecture le 10/09/2021*

Monsieur le Maire rappelle que le prochain recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

A cet effet, il convient de créer un poste d'agent recenseur. Monsieur le Maire propose de nommer Mme BERTET Claudine agent recenseur.

Pour le moment, l'INSEE ne nous a communiqué aucun montant pour la dotation versée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **Accepte** la proposition de M. le Maire

D-510-2021- CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE *Reçu en Préfecture le 10/09/2021*

Afin d'examiner dans un cadre réglementaire le projet de création d'un chemin d'accès allant de la Commune de Presnoy au Canal d'Orléans, Monsieur le Maire propose la création d'une commission communale.

Les membres seront : SENEGAS Richard, REDJDAL Loïc, BABIN Sébastien et BARNAULT Pascal.

D-511-2021- CREATION D'UNE ASSOCIATION ET ALLOCATION D'UNE SUBVENTION DE DEMARRAGE *Reçu en Préfecture le 10/09/2021*

Certains conseillers souhaitent créer une association festive. Il est convenu qu'une fois l'association créée et les responsables élus, il conviendra d'examiner les relations de cette association avec la commune afin d'éviter le mélange des genres.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 1 000 € à cette association.

QUESTIONS DIVERSES

- Le projet photovoltaïque : la demande d'instruction du permis de construire du parc photovoltaïque a été déposée à la DDE fin août. Le dossier est consultable en Mairie. Le projet sera soumis à une enquête d'utilité publique.
- Le projet véloroute est lancé : Monsieur le Maire fait part aux conseillers de l'avis d'enquête publique sur le projet d'aménagement d'une véloroute le long du Canal d'Orléans dans 18 communes du Loiret, de Chécy à Châlette sur Loing.

Un commissaire enquêteur recevra les avis le 20 septembre à la Mairie de Chailly.

L'article R.181-38 du Code de l'Environnement prévoit que cette consultation doit se faire dès l'ouverture de l'enquête. Cette disposition laisse entendre que le Conseil peut être saisi à deux moments de la procédure :

- Une première fois sur le principe de l'opération projetée
- Une seconde fois à l'issue de l'enquête.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

- Réhabilitation de l'installation traitement des eaux usées : l'installation du traitement des eaux usées des HLM, Rue du Clos des Champs est défectueuse.
A ce jour, nous avons reçu un devis de 23 340 € H.T. de Solterre Terrassement.
Une autre offre de Vauvelle doit nous parvenir prochainement.
Ce dossier fera l'objet d'une étude en commission travaux.
- SICTOM : Le Président du SICTOM de Châteauneuf s'est proposé de venir rencontrer les élus. Madame PETIT Caroline accepte de le rencontrer.
- Distributeur de pains : La Mairie a reçu une demande d'installation d'un dépôt de pain automatisé.
Le Conseil Municipal trouve l'idée bonne mais demande un complément d'information notamment dans le choix du boulanger.
- Monsieur le Maire rappelle que les responsables d'établissement et les organisateurs d'événements dont l'accès est subordonné à la présentation du pass sanitaire, sont autorisés à contrôler les justificatifs, dans la limite de ce qui est nécessaire, pour l'accès à la salle des fêtes. Mr le Maire se refuse à contrôler quiconque et demande à ne pas figurer sur l'arrêté portant habilitations.
- Tartiflette : Le dimanche 31 octobre, à midi, l'association festive organise sur réservation une tartiflette. Les tarifs sont 14 € pour les adultes (avec un apéritif d'offert) et 7 € pour les enfants.